

Fiche profil de poste

Circonscription : STRASBOURG 6

Libellé du poste : Conseiller pédagogique de Circonscription Généraliste à valence EPS

1. Définition du poste et des missions :

Enseignant formateur, le conseiller pédagogique exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education nationale dont il est le collaborateur direct. Il contribue au pilotage de la circonscription, **et plus particulièrement à l'accompagnement pédagogique** dans l'objectif d'améliorer les compétences des enseignants et les résultats des élèves.

Le conseiller pédagogique a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il peut être conduit à accomplir les tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription. **Il sera amené à suivre plus particulièrement le plan mathématiques.**

Il est un partenaire essentiel dans la formation initiale et continue des enseignants du premier degré et assure ses fonctions d'aide et de conseil auprès des enseignants, notamment des entrants dans le métier. Il apporte un regard extérieur positif et amène les enseignants à développer une attitude réflexive sur leurs pratiques professionnelles et sur la dimension sociale du métier d'enseignant.

Dans la circonscription, il est conseiller technique de l'IEN sur tous les domaines didactiques et pédagogiques qu'il partage avec son collègue CPC. Il participe activement à la conception et à la mise en œuvre du plan de formation, des animations pédagogiques de la circonscription, des formations spécifiques aux enseignants de REP. Il participe à l'accompagnement des enseignants en classe dédoublée (formation, visites, entretiens...) et aux actions menées dans le cadre de la liaison inter-degrés. Il conçoit et diffuse des ressources pédagogiques.

Il est référent du plan mathématiques et assure son déploiement et sa mise en œuvre.

Il suit et apporte l'aide nécessaire aux enseignants qui entrent dans le métier (T1, T2, contractuels), qui se préparent à des examens professionnels (tels CAFIPEMF) ou qui rencontrent ponctuellement des difficultés (enseignants titulaires, PES, M2 alternants avec un protocole renforcé).

Il accompagne avec son collègue, l'IEN dans la mise en œuvre du contrôle de l'instruction en famille.

Il est assistant de prévention de circonscription et suit les dossiers relatifs à la sécurité qu'ils soient d'ordre administratif (PPMS, document unique...) ou pédagogique (sécurité routière, apprendre à porter secours).

Dans les écoles, il assiste, avec son collègue, les équipes pédagogiques dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets des écoles. Il les accompagne dans les innovations et les recherches pédagogiques. Il peut être amené pour cela à participer à des conseils de maîtres ou de cycles. Il assiste également les équipes d'école dans la mise en œuvre des réponses adaptées aux besoins des élèves.

Il peut apporter son aide à l'élaboration et au suivi des dossiers ACMISA et classes à PAC.

Au plan départemental, il peut participer à la formation initiale et continue des enseignants ainsi qu'à des groupes de réflexion thématiques. Il peut seconder l'Inspecteur dans son rôle d'information et de communication auprès des partenaires extérieurs.

Missions liées à la valence EPS :

Il contribue à la mise en œuvre de l'EPS à l'école primaire et à favoriser la transversalité des apprentissages inhérente au premier degré. Il assure le suivi d'actions particulières dans ses aspects réglementaires et pédagogiques et inscrit son action dans le cadre de l'équipe départementale EPS. Il impulse et suit des dispositifs nationaux : savoir nager, savoir rouler à vélo, Génération 2024, 30 min d'activité physique quotidienne, semaine du sport scolaire, semaine olympique et paralympique. Il aide à la planification et à l'organisation des rencontres sportives de circonscription. Il assure le suivi des conventions avec les collectivités locales et les structures sportives. Il participe aux agréments des parents d'élèves. Il assure le suivi d'activités particulières (natation, patinage etc...). Il informe les intervenants du cadre réglementaire de l'EPS dans les classes. Il est référent pour les sorties scolaires, notamment dans l'instruction des dossiers de sorties scolaires avec nuitées.

2. Compétences et qualités requises par le candidat :

- Des compétences pédagogiques avérées sur l'ensemble des cycles et des domaines d'activité de l'école primaire.
- Des capacités relationnelles, sens de l'écoute
- Un sens de la médiation et de la coopération
- Des qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- L'aptitude à travailler en équipe
- Des capacités d'organisation et d'analyse
- Des compétences dans le domaine de l'ingénierie de formation
- Des capacités d'autoformation, de développement professionnel et d'analyse réflexive

3. Conditions de recrutement :

- Etre titulaire du CAFIPEMF ou s'engager à se présenter aux épreuves
- Entretien auprès d'une commission composée de deux IEN, dont l'inspecteur de circonscription et d'un conseiller pédagogique.

Contact pour obtenir des informations sur le poste :

Inspection de l'éducation nationale de STRASBOURG 6
65 avenue de la Forêt Noire 67083 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03 88 45 92 63

Adresse électronique : ien.strasbourg-6@ac-strasbourg.fr